

Assemblée communale constitutive du 16 mai 2011 à 20h00

Présidence : M. François Genoud, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux, 32 citoyens actifs et 2 personnes sans droit de vote

Excusés : Mmes Daniela Jacot, Patricia Gabriel

M. et Mme Rodolphe et Hannelore Aeschlimann

MM. Grégoire Demaurex, Philippe Gabriel et Luca Leoni

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 6 mai 2011, un affichage au pilier public ainsi que la distribution d'un tout ménage en date 6 mai 2011. La convocation était également consultable sur le site de la commune. M. le Président informe l'assemblée que cette dernière est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal.

Au nom de l'assemblée, M. le Président présente ses condoléances à Mme Patricia Gabriel et remercie Mme Cristina Beaud de la remplacer pour la prise du procès-verbal.

Mme Valérie Cottet et M. Vincent Michellod sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Présentation du nouveau Conseil communal
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
 - 2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 2011
3. Décision relative au mode d'approbation des procès-verbaux pour la période 2011 – 2016
4. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2011 – 2016
5. Nomination de la commission financière pour la période 2011 – 2016
6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2011 – 2016
7. Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2011 – 2016
8. Demande de délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2011 – 2016
9. Demande de délégation de compétence relative à la vente de terrain en zone industrielle pour la période 2011 – 2016
10. Divers

1. Présentation du nouveau Conseil communal :

M. le Président informe l'assemblée que le nouveau Conseil communal s'est engagé formellement à gérer la commune lors de la cérémonie d'assermentation du 16 avril dernier à Châtel-St-Denis.

M. le Président présente chaque conseiller ainsi que son dicastère et énonce les différentes commissions dont il fait partie :

Syndic	M. François Genoud :	Administration – Sécurité - PAL
Vice-Syndique	Mme Pascale Zimmermann	Santé – Affaires sociales – EMS – Culture
Conseillers	M. Savio Michellod	Forêts – Routes – Feu – Police
	M. Serge Praz	Finances – Région Glâne-Veveyse - Energie – Environnement
	Mme Christiane Houriet	Ecole – Petite enfance – Loisirs – Cimetière - Déchetterie
	M. Jean-Claude Maeder	Constructions – Immeubles – Aménagement du territoire – Cadastre
	M. Luca Leoni	Protection civile – Eau – Epuration – Domaine – Alpage

Commissions et délégations

Conférence des Syndics :	M. François Genoud
Plan d'aménagement local :	M. François Genoud, M. Luca Leoni
Service technique veveysan :	M. Jean-Claude Maeder
Plan directeur régional :	M. Luca Leoni
Commission scolaire :	Mme Christiane Houriet
Ecole secondaire :	
Comité d'école :	Mme Christiane Houriet
Délégués au CO :	M. Savio Michellod, M. Serge Praz
Commission de bâtisse :	M. Savio Michellod
Région Glâne-Veveyse :	M. Serge Praz

AVGG :	M. Luca Leoni, M. Jean-Claude Maeder, M. François Genoud (suppléant)
VOG, Assemblée des délégués :	M. Luca Leoni
Commission locale du feu :	M. Savio Michellod, M. Jean-Claude Maeder
Commission intercommunale du feu	M. Savio Michellod, M. Jean-Claude Maeder
Local intercommunal du feu :	M. Jean-Claude Maeder, M. Savio Michellod
Cercle d'inhumation :	Mme Christiane Houriet, M. Luca Leoni
Corporation de triage :	
Comité :	M. Savio Michellod
Assemblée des délégués :	M. Serge Praz, M. François Genoud (suppléant)
Conseil de Fondation du Châtelet :	M. François Genoud, Mme Pascale Zimmermann
Réseau Santé Veveysse :	Mme Pascale Zimmermann, Mme Christiane Houriet
Commission sociale :	Mme Pascale Zimmermann, Mme Christiane Houriet
Commission de district :	Mme Pascale Zimmermann

L'attribution des dicastères s'est faite le jour de l'assermentation, soit le 16 avril 2011.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée :

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 mars 2011

La parole est transmise à Mme Cristina Beaud pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mars 2011 qui est approuvé à l'unanimité.

3. Décision relative au mode d'approbation des procès-verbaux pour la période 2011 – 2016

Une demande a été formulée par oral et par écrit par M. Steeve Gabriel pour que ne soit plus donnée la lecture du procès-verbal. Le Conseil communal est favorable à cette suggestion. M. le Président propose que le procès-verbal ne soit plus lu le soir de l'assemblée. En effet, avec la nouvelle loi sur l'information et l'accès aux documents, ce dernier sera mis en consultation 20 jours après l'assemblée sur le site internet de la commune et au bureau communal dans sa version papier. Les citoyens pourront alors transmettre leurs éventuelles remarques au bureau communal ou lors de l'assemblée suivante.

M. Marcel Vauthey trouve dommage de ne plus lire le procès-verbal au début de l'assemblée, au moins pour remercier les personnes présentes. Le fait de lire le protocole permet de se remémorer les points discutés lors de l'assemblée précédente. De ce fait, M. Marcel Vauthey est contre ce changement.

M. Georg es Lugon est favorable à l'abandon de la lecture du procès-verbal. Toutefois, il s'enquiert de la suite donnée à une demande formulée lors de la dernière assemblée quant à la

mise à disposition sur le site des anciens procès-verbaux. M. le Président explique que la commune s'est renseignée auprès des autorités compétentes ainsi qu'auprès de la préposée cantonale à la transparence. La loi sur l'information et l'accès aux documents, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, n'a pas d'effet rétroactif et aucune obligation n'est faite de mettre à disposition ces anciens documents sur le site. Dès lors, le Conseil communal a décidé de ne pas le faire ; ces derniers sont consultables directement au bureau communal.

M. Roberto Caamaño demande s'il y a une raison valable de renier à la population l'accès aisé aux anciens procès-verbaux. M. le Président indique que le Conseil communal a décidé de faire coïncider la publication des procès-verbaux sur le site avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

M. Roberto Caamaño s'étonne du fait que le procès-verbal de l'assemblée du 14 mars n'était pas en ligne hier. M. le Président lui répond qu'il n'a pas personnellement vérifié, mais que Mme Patricia Gabriel a probablement mis ce procès-verbal en ligne dans les temps.

M. Georges Lugon souhaite que les procès-verbaux qui ont été rédigés sur l'ordinateur soient mis en consultation sur le site.

M. Ernest Imhof demande si une enquête a été faite auprès des habitants pour savoir qui avait un ordinateur ou non. Il s'inquiète du fait qu'une partie de la population n'a pas accès aux documents. M. le Président lui répond que tous les documents sont consultables au bureau communal.

M. Vincent Michellod pense qu'il ne sert à rien de mettre à disposition les procès-verbaux du passé ; regardons vers l'avenir. Le côté positif est que les procès-verbaux sont consultables 20 jours seulement après l'assemblée, ce qui permet aux citoyens de pouvoir réagir plus rapidement et de s'impliquer dans la vie communale.

M. Roberto Caamaño relève que tout le monde ne peut pas passer au bureau communal pendant les heures d'ouverture et souhaiterait tout de même avoir accès aux procès-verbaux depuis 2006 et ce, par internet.

M. le Président rappelle qu'on peut toujours prendre rendez-vous pour venir au bureau communal en dehors des heures d'ouverture.

M. Alain Meylan a apprécié la lecture du procès-verbal et souhaiterait une période de transition. M. le Président explique que cela n'est pas possible car la décision qui est prise ce soir est valable pour la durée de la prochaine législature.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de ne plus procéder à la lecture des procès-verbaux.

L'assemblée communale accepte l'abandon de la lecture du procès-verbal par 24 oui, 7 non et une abstention.

4. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la période 2011 – 2016

M. le Président rappelle qu'en vertu de l'article 12 de la Loi sur les communes, il incombe à la présente assemblée de décider du mode de convocation des assemblées communales pour la prochaine période administrative. Pour sa part, le Conseil communal approuve le fonctionnement actuel et propose de le perpétuer, à savoir : une publication dans la Feuille officielle et dans Le Messenger, un affichage au pilier public, l'envoi d'un « tout ménage » et la possibilité de consulter la convocation sur le site de la commune.

M. André Droux propose d'étudier, dans le sens de ce qui se fait dans certaines communes vaudoises, un mode d'affichage par panneau LED, par exemple, pour la transmission d'informations tout au long de l'année.

M. le Président indique que cette discussion a déjà eu lieu au sein du Conseil communal et que le sujet pourrait être rediscuté dans le courant de l'année.

Le mode de convocation tel que proposé par le Conseil communal ne suscitant pas d'autres remarques, il est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

5. Nomination de la commission financière pour la période 2011 – 2016

Selon l'article 10, lettre o, de la Loi sur les communes, la commission financière doit être nommée par l'assemblée communale. M. le Président indique que M. Philippe Gabriel ne souhaite pas reconduire un nouveau mandat. Le Conseil communal, en collaboration avec la commission actuelle, propose M. Patrice Demierre pour le remplacer ; étant entendu que MM. Stéphane Gabriel et Bernard Ruegg se représentent.

M. Claude Guex souhaiterait que le nouveau venu se présente.

M. Patrice Demierre a 39 ans. Il habite le quartier du Prey avec son épouse et ses 2 filles. Il est un enfant du pays et travaille auprès d'un établissement bancaire de Fribourg en tant que conseiller en prêts hypothécaires.

Aucune autre proposition n'étant formulée, l'assemblée nomme, par acclamation, MM. Patrice Demierre, Stéphane Gabriel et Bernard Ruegg, membres de la commission financière pour la présente période administrative.

6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2011 - 2016

Selon l'article 34 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois, il appartient à l'assemblée communale d'élire les membres de la commission.

Les membres qui ont fonctionné jusqu'à maintenant étaient au nombre de 8. Certains ont décidé de se retirer. Il s'agit de Mme Christine Genoud, de MM. Simon Cottet et Jean-François Zimmermann. M. le Président les remercie du travail effectué dans cette commission.

M. le Président propose de réduire cette commission de 8 à 5 membres, soit :

Mmes Marie-Paule Angel et Daniela Jacot, MM. Roberto Caamaño, Gilbert Gabriel et Georges Lugon.

M. Georges Lugon informe M. Vincent Michellod que la commission a siégé par quatre fois pour 4 candidats. La commission n'a jamais eu à traiter de cas difficiles jusqu'à présent.

M. Marcel Vauthey demande le nom des personnes naturalisées. M. Georges Lugon cite les noms de M. Jean-Pascal Ubertini, présent ce soir, et de Mme Amélie Rat. Il y a encore deux autres dames aux noms plus compliqués. M. Marcel Vauthey s'inquiète de savoir si ces personnes sont inscrites dans un registre. M. le Président rappelle à l'assemblée que les citoyens sont informés de toutes les prises de décision du Conseil communal par le biais du journal Granges.org.

Mme Sandra Gabriel souhaiterait savoir si les personnes élues dans les différentes commissions doivent être présentes à l'assemblée. M. Georges Lugon précise que Mme Daniela Jacot, excusée à l'assemblée, a manifesté son intérêt à demeurer membre de la commission des naturalisations par écrit.

La loi sur les communes ne stipule pas que les membres d'une commission doivent être présents à l'assemblée.

Les membres susmentionnés sont élus par applaudissements pour la présente période administrative.

7. Nomination de la commission d'aménagement pour la période 2011 – 2016

Selon l'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire, la majorité des membres de la commission doit être nommée par l'assemblée.

Selon la volonté du Conseil communal, deux conseillers font partie de cette commission. M. Siméon Berset étant démissionnaire, il pourrait être remplacé par M. Luca Leoni. M. André Gabriel a décidé d'arrêter son activité au sein de la commission après de nombreuses années. M. Bernard Vienne a manifesté son intérêt à rejoindre la commission d'aménagement en remplacement de M. André Gabriel.

M. Bernard Vienne précise qu'il a émis le vœu de faire partie de cette commission car il pense qu'un agriculteur devrait en être membre. M. le Président relève que M. Bernard Vienne est un enfant du village et qu'il a siégé au Conseil communal.

Les membres proposés à l'assemblée sont :

Mme Valérie Cottet, MM. Jean-Pierre Borer, François Genoud, Luca Leoni, Vincent Michellod et Bernard Vienne.

Aucune autre proposition n'étant présentée, ces personnes sont confirmées, par acclamation, membres de la commission d'aménagement pour la présente législature.

8. Demande de délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2011 -2016

M. le Président donne lecture de l'article 10, alinéa 2, de la Loi sur les communes qui prévoit que l'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal une compétence financière pour procéder à diverses opérations selon les limites fixées par l'assemblée.

M. le Président propose que la délégation de compétence soit équivalente à celle de 2006, soit Fr. 30'000.00.

M. Bernard Ruegg précise qu'il est important que le Conseil communal puisse bénéficier d'une marge de manœuvre pour les affaires courantes. Le montant de Fr. 30'000.00 est raisonnable et représente moins d'un pour cent du budget.

M. Hermann Jüni demande si le montant de Fr. 30'000.00 est suffisant. M. Bernard Ruegg indique que le montant de Fr. 30'000.00 n'a pas été totalement utilisé ces dernières années.

M. le Président explique que cette délégation de compétence ne concerne pas les cas d'urgence (rupture de conduite d'eau), mais pourrait concerner des oublis au budget.

M. André Droux rappelle que cette délégation n'a été utilisée qu'une fois depuis 2007, lors de l'engagement de l'apprentie ; engagement qui a généré des achats tels que bureau, chaise, ordinateur, etc.

La parole n'étant plus demandée, la demande de délégation de compétence au Conseil communal d'un montant de Fr. 30'000.00 est soumise au vote et acceptée pour 30 oui et 2 abstentions.

9. Demande de délégation de compétence relative à la vente de terrain en zone industrielle pour la période 2011 – 2016

Le Conseil communal propose qu'une délégation de compétence pour la vente de terrain en zone industrielle d'au minimum Fr. 60.00/ le m² lui soit accordée. Il y a 5 ans, un montant de Fr. 50.00 le m² avait été accepté. Ce montant est revu à la hausse et il passerait à Fr. 60.00 le

m². Il est clair que le prix au m² pourrait être plus élevé, mais en aucun cas inférieur à Fr. 60.00 le m².

M. Claude Guex demande quel est le prix pratiqué par les communes voisines. M. le Président précise qu'à Bossonnens et à Attalens, le prix du terrain est plus élevé d'env. Fr. 10.00 à Fr. 20.00 par m². Cette différence s'explique par la présence, à Bossonnens, de la route cantonale et du chemin de fer.

M. André Droux s'était intéressé à un terrain à Palézieux ; le prix proposé était de Fr. 60.00 le m². A Attalens, le prix passait à Fr. 65.00 le m². Par contre, les terrains situés en bordure d'autoroute, par exemple à Châtel-st-Denis et à Semsales, se vendent à Fr. 120.00 le m².

M. le Président précise à M. Marcel Vauthey que le dernier terrain a été vendu à Fr. 50.00 le m².

M. Jean-Claude Maeder signale que le prix est modique car il y a une restriction de construction en raison de la ligne à haute tension.

M. le Président confirme à M. André Droux que le prix de base de Fr. 60.00 m² comprend l'équipement du terrain.

M. Bernard Vienne s'inquiète de la diminution du terrain agricole. Il souhaiterait que le Conseil communal soit attentif aux entreprises qui s'implantent à Granges.

M. le Président confirme à M. Vincent Michellod que les prix comparatifs des terrains des communes voisines comprennent l'équipement du terrain.

Mme Suzanne Meylan demande jusqu'à quelle date les plans d'aménagement sont en vigueur. M. le Président explique que notre dossier est en examen préalable auprès du Seca depuis 14 mois. Il sera examiné et corrigé en septembre, lors de son retour. A ce moment-là, les discussions seront entreprises pour les éventuels changements d'affectation. La mise à l'enquête ne pourra se faire avant le printemps 2012. Le PAL entrera en vigueur lorsque la mise à l'enquête sera terminée. Par contre, s'il y a des oppositions, les secteurs touchés resteront en suspens. Actuellement, seuls les membres de la commission d'aménagement et du Conseil communal savent quelles zones sont concernées, eu égard au devoir de réserve. Le moment venu, une séance d'information sera organisée pour la population.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte par 29 oui et 3 abstentions l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de terrain en zone industrielle pour le prix minimal de Fr. 60.00 le m².

10. Divers

Mme Pascale Zimmerman annonce que, d'ici à la fin de l'année le fameux livre sur l'histoire de Granges sortira de presse. Une souscription sous forme d'un tout ménage sera adressée à la population et une annonce paraîtra dans le Granges.org pour l'achat du livre au prix de Fr. 50.00 pour les commandes passées avant le 1^{er} août 2011.

Passé ce délai, le livre sera vendu Fr. 70.00. Le Conseil communal espère que les citoyens feront un bon accueil à cet ouvrage.

Le format sera ressemblant au livre d'Attalens. Le titre en sera « Granges, le voyage dans le passé ». Le tirage est prévu à 300 exemplaires, en format paysage. Le tirage ne sera pas commandé avant le retour des souscriptions, d'où l'importance de leur retour pour une juste évaluation de la commande.

Mme Pascale Zimmermann indique à M. Bernard Vienne que les membres de la commission ont fait des recherches d'adresses en vue de contacter les ressortissants de Granges de l'extérieur. Un courrier leur sera adressé.

M. Claude Guex souhaiterait voir à quoi ressemble le livre d'Attalens. M. le Président signale qu'un exemplaire est au bureau communal et qu'il peut venir en prendre connaissance.

Mme la députée, Gabrielle Bourguet, adresse ses sincères félicitations aux membres du Conseil communal pour leur élection et aux membres des diverses commissions communales. Elle relève l'engagement de tous ces membres et les remercie de leur intérêt pour la chose publique. Elle leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leurs fonctions, et reste à disposition pour toutes questions, remarques ou échange. Son numéro de téléphone ainsi que son mail sont à disposition.

M. le Président remercie Mme la députée Gabrielle Bourguet.

M. Jean-Claude Maeder demande si des citoyens ont souvenir de catastrophes naturelles survenues dans le passé à Granges. Une carte des dangers naturels sera élaborée par le canton ; de cette carte dépendront les futures zones à bâtir.

M. Georges Lugon demande, au vu du résultat de la votation d'hier, si le problème de la fusion a été abordé. Le Conseil communal se félicite de l'issue de cette votation ; la manne de 50 millions est intéressante pour les communes qui souhaiteront fusionner. En l'état, le Conseil communal attend impatiemment le plan de fusion de la Préfecture avant de se prononcer. L'évolution de ce dossier sera communiquée à la population. M. André Droux indique qu'il est défavorable à la loi qui a été votée ce week-end. Ce dont il a besoin, c'est un service de proximité pour les citoyens.

M. Marcel Vauthey félicite M. Savio Michellod pour son article au sujet des fusions et relève que la commune de Granges a une situation enviable.

M. Vincent Michellod est interpellé par l'absence de curage du marais le long de la Biorde et s'en inquiète. M. Bernard Vienne explique que les riverains et les agriculteurs entretenaient les berges. Les constructions ont pris de l'essor, ce qui amène beaucoup trop d'eau dans la Biorde. M. le Président dit que la commune va « empoigner » le problème et s'occuper de la revitalisation et de la réfection des ponts.

Concernant la mobilité, M. André Droux s'inquiète du futur car nous risquons d'avoir des problèmes dans les années à venir. Il est important qu'une meilleure correspondance soit mise en place depuis la gare de Palézieux. En effet, beaucoup de citoyens sont venus à Granges attirés par la proximité des transports publics. Le Conseil communal doit être actif et avoir une vision à long terme des problèmes de mobilité. Une étude doit être faite et M. André Droux propose ses services pour d'éventuels conseils.

M. le Président précise que ce problème préoccupe également la commune. Néanmoins, si on veut avoir une petite chance d'arriver à un résultat, nous devons rassembler le plus de monde possible ; dont toutes les communes du district, la Préfecture et même les communes vaudoises voisines.

Mme Gabrielle Bourguet explique avoir été interpellée par plusieurs citoyens concernant ce problème. Elle a rencontré des personnes dans différents services à Fribourg pour obtenir des informations. Ces changements d'horaires font partie d'un grand concept qui a commencé avec Rails 2000. Une séance d'information aura lieu le 30 mai à l'intention des autorités de la Veveyse. Il est très important que la région soit unie pour défendre ce dossier à Fribourg.

Au nom de la commission de l'énergie, M. Claude Guex remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée « coup de balai ». Une remorque de ferraille a été évacuée. M. Bernard Ruegg précise que plus de 40 personnes étaient présentes.

Concernant les transports et la gare de Palézieux, M. Marcel Vauthey en a discuté avec M. Michel Chevalley, Préfet de la Veveyse. Ce dernier lui a dit qu'un comité était en place, et que M. Savio Michellod lui avait adressé une lettre relative ces problèmes.

Toujours en lien avec les transports, M. Vincent Michellod demande une précision à Mme Gabrielle Bourguet. En principe, l'information doit passer de manière structurée par un processus démocratique de consultation. L'horaire est publié au niveau du canton. Ce dernier a le devoir d'informer les communes pour prise de position. Or, selon ses informations non officielles, ce processus a été freiné. Au moment où les communes et les citoyens ont été informés, il était trop tard pour agir.

Mme Gabrielle Bourguet, de son avis personnel, pense qu'il y a un déficit d'information aux usagers ; la population et les usagers doivent pouvoir adresser leurs questions, d'où l'intérêt de la séance du 30 mai 2011.

M. Hermann Jüni demande où en est la sécurisation de la route du Prey. M. le Président lui indique que le dossier est à l'enquête publique. Les travaux seront réalisés cette année.

M. Vincent Michellod s'adresse à Mme Gabrielle Bourguet, en tant que députée au Grand Conseil fribourgeois, pour que la question du fonctionnement des mises en consultation soit posée afin que les communes et les citoyens soient consultés. Mme Gabrielle Bourguet se tient à disposition et prend note de la demande.

M. André Droux s'inquiète du poids de Bulle pour la liaison Bulle-Romont-Fribourg. On a deux choix ; soit nous continuons en l'état et nous risquons d'être isolés, soit nous renforçons la ligne Bulle-Châtel-Palézieux pour gagner en rapidité, quitte à participer financièrement à ce projet.

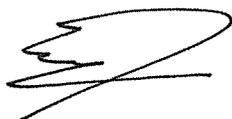
M. Pierre-Philippe Durussel précise que la procédure de consultation des horaires existe. La consultation est ouverte à tout le monde à partir du 31 mai 2011. Par contre, le concept Romandie des CFF a, malheureusement, déjà été approuvé par tous les cantons.

M. le Président clôt cette assemblée en souhaitant à notre commune un mandat aussi paisible que passionnant. Il remercie ses collègues du Conseil communal avec une mention particulière pour les nouveaux qui ont vécu ce soir leur baptême du feu. Des remerciements sont adressés aux anciens membres des commissions pour le travail effectué, ainsi qu'aux membres qui ont été élus ce soir.

Des remerciements sont également adressés à Mme Cristina Beaud, ainsi qu'à Mmes Patricia Gabriel et Cristelle Esteves pour la préparation de cette assemblée, à M. Roland Girard pour la préparation de la salle et aux citoyens présents ce soir pour l'intérêt qu'ils portent à notre commune.

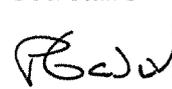
L'assemblée est levée à 22h00.

Le Président



François Genoud

La Secrétaire



Patricia Gabriel